

m° 217 de 071412025



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

GROUPEMENT DE LA PRÉVISION ET DE LA PLANIFICATION DES RISQUES
Service Prévision opérationnelle
Affaire suivie par : Cdt Fabien PAILLOUX

☎ : 04.90.81.69.09
paillox.f@sdis84.fr

Nos Réf: GPPR /FP/DC/25/04

Avignon le **28 MARS 2025**

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours

à

Mairie de St-Marcellin-lès-Vaison
38 Rue Magdelaine
84110 ST-MARCELLIN-LES-VAISON

Objet : commune de Saint-Marcellin-lès-Vaison modification du PLU.

Vous sollicitez le SDIS en vue de la modification n°1 du PLU de la commune de St-Marcellin-lès-Vaison.

Aussi, s'agissant des moyens de protection pour lesquels notre avis est requis, je vous invite à bien vouloir vous référer à:

- La carte des aléas feux de forêt.
- Le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie » (RDDECI) de Vaucluse du 13 décembre 2023.
- La page 42 du règlement opérationnel du SDIS, porté par l'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2016, relative à l'accessibilité. Cette dernière précise la notion de voie en impasse desservant des bâtiments d'habitation de la première et deuxième famille (les pages précédentes sont abrogées par le RDDECI).
- La doctrine de protection contre les incendies pour les installations photovoltaïques en Vaucluse (Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies de forêts, landes, maquis) du 11 décembre 2014.

Le Commandant PAILLOUX du Groupement de la Prévision et de la Planification des Risques reste à votre disposition pour toute précision supplémentaire.

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse

Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX